

SCoT: inorganisation du territoire économique?



Jusqu'à une date récente, la croissance économique de la région urbaine, plus particulièrement l'agglomération grenobloise, est tirée par la création d'activités dans les secteurs de la recherche et des nouvelles technologies. Ces activités et ces emplois tendent à se concentrer en quelques pôles localisés pour la plupart dans les parcs d'activités de la périphérie proche de la ville-centre. Un certain nombre de grands projets récents (Campus, Giant) sont là pour nous rappeler la volonté des décideurs d'oeuvrer en faveur de ce que l'on peut appeler le «*coeur de chauffe*» de l'économie locale.

La théorie économique met en lumière l'importance des services à la personne, des loisirs, du commerce dans la création d'emplois au niveau territorial. Le développement de la région urbaine dépendra sans aucun doute d'une bonne articulation entre économie de production et économie présenteielle.

Le Schéma de cohérence territoriale a-t-il les moyens de peser sur les transformations économiques? Si oui de quelle manière? En renouvelant l'offre de terrains équipés dans des parcs d'activités spécialisées? Ou en recherchant une meilleure intégration de l'économie dans la ville?

Deuxième
controverse
du **SCoT 2030**

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
DE LA RÉGION
URBAINE
DE GRENOBLE

Établissement Public

Avec les apports de
Gabriel Jourdan, Gilles Novarina,
enseignants chercheurs à l'IUG
et Magali Talandier, enseignante-
chercheur à l'IGA.

Débat animé par Nicole Rousier,
chargée de recherche au Plan
Urbanisme Construction et
Architecture.

Mercredi 2 décembre 2009
Mairie de Vizille Place Stalingrad
Vizille 18h30 à 20h30

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

SCoT 2030

Plus connu sous le diminutif "SCoT", le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme issu de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) qui remplace le Schéma directeur adopté en 2000. Le SCoT est initié par un territoire en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité de ses politiques autour d'orientations stratégiques. Le périmètre du SCoT rassemble les communes et intercommunalités d'un même "bassin de vie" de la région grenobloise – 730000 habitants – 273 communes.

Le SCoT a deux missions principales :

Il établit les grandes options qui présideront à l'aménagement ainsi qu'au développement de ce territoire à minima pour les dix ans à venir.

Il détermine des objectifs et des prescriptions dans l'ensemble des domaines impactant, au quotidien, l'organisation et le fonctionnement du territoire : l'habitat, les déplacements, l'environnement, l'économie, les commerces.

Le SCoT est la seule démarche qui permet aux territoires de coordonner leurs politiques d'aménagement et de les rendre cohérentes à l'échelle d'un bassin de vie.

Les documents et projets locaux d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, Plans Locaux de l'Habitat, Plans de Déplacements Urbains, Unités Touristiques Nouvelles, autorisations commerciales, ...) doivent être compatibles avec le SCoT : ils doivent en respecter les orientations et contribuer à leur mise en œuvre.

La démarche de construction du SCoT

Depuis l'automne 2008, à l'initiative du Syndicat Mixte, présidé par Marc Baïetto, de nombreuses réunions rassemblant des élus locaux, des acteurs économiques et associatifs ont été organisées sur l'ensemble du territoire concerné par l'élaboration du SCoT. Une démarche essentielle pour confronter les différentes approches et projets pour le territoire. L'objectif ? Echanger, débattre et dégager les grands principes de l'aménagement du territoire de la région grenobloise.

Tout au long de cette phase qui s'échelonne jusqu'à la fin de l'année 2010, au plus près du terrain, l'ensemble des collectivités et acteurs débattront de la stratégie, des moyens à mettre en œuvre sur chacun des six territoires. Secteur par secteur, il s'agira de dégager des accords, de repérer les difficultés et points de blocage et d'esquisser les voies et moyens pour les dépasser.

D'autres regards sur la région grenobloise

L'établissement public du SCoT a souhaité que soient organisés des ateliers/débats "les controverses du SCoT" entre élus et universitaires, associations et habitants, sur les thèmes abordés à l'occasion de l'élaboration du futur de la région grenobloise.

Peut-on faire un SCoT inefficace?

Compte rendu
1^{ère} controverse

Mardi 10 novembre 2009, politiques, techniciens, chercheurs, habitants, étudiants, se sont réunis à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble pour participer à la première controverse du SCoT de la Région Urbaine de Grenoble. Son titre traduisait la volonté de l'établissement public du SCoT d'ouvrir le débat sur sa démarche: Peut-on faire un SCoT (in)efficace ?

En présence de Marc Baietto, Président de l'Etablissement Public du SCoT, de Gilles Novarina, directeur de l'IUG, et de Marcus Zepf, professeur en urbanisme, le débat a été animé par Pierre Mahey, Arpenteurs.

Gilles Novarina et Marcus Zepf proposent plusieurs approches de planification à partir d'exemples en Allemagne, Angleterre, Italie, France:

1. Développer une stratégie : l'exemple de Londres privilégiant une approche basée sur la communication autour de la différence, de la requalification urbaine, du polycentrisme, en respectant les spécificités historiques du territoire (ville éclatée, espaces verts structurants). La mise en oeuvre du plan par un partenariat public/privé poussé (une particularité anglaise) est assez éloignée de la culture française.
2. Favoriser une dynamique collective : l'exemple de Stuttgart, renforçant une vision métropolitaine d'une plate-forme à visée européenne, en tenant compte de contraintes topographiques fortes et d'une structure institutionnelle qui favorisent la planification (légitimité du politique par le suffrage universel, décentralisation des compétences). La mise en oeuvre se fait par des schémas de secteur.
3. Structurer le territoire : l'exemple de Bologne, en Italie, basé sur une vision polycentrique et sur un territoire structuré par un réseau ferroviaire (pôles secondaires définis par leur proximité à une gare) et un réseau écologique. Dans l'enceinte de la ville-centre, l'urbanisme est contraint. Le périurbain est reconnu nécessaire et s'accompagne d'un développement économique. L'aménagement est de compétence régionale et provinciale. La mise en oeuvre est réalisée par des accords territoriaux avec les communes (implication financière).
4. Encadrer le développement : l'exemple du SCoT de Nantes St Nazaire, reproduisant un modèle de villes des courtes distances, avec un maillage important du réseau ferroviaire et une compétence urbanisme à l'échelle intercommunale. La Loire prend un caractère patrimonial écologique et d'accompagnement « vert ». La mise en oeuvre s'effectue par des schémas de secteur et des orientations communautaires sur les PLU. La compétence PLU dévolue à la communauté urbaine est partagée avec les communes.
5. Réguler l'urbanisation : l'exemple du SCoT de Montpellier, mettant en avant une urbanisation limitée sur le centre historique, une hiérarchisation des voiries et la formalisation détaillée des projets urbains. Un SCoT qui favorise la ville centre dans un schéma mono-concentrique. La mise en oeuvre passe par des plans de secteur, des plans de projets très avancés.

Des thèmes communs ressortent de ces présentations :

- le polycentrisme,
- les transports, avec une articulation urbanisme/transport,
- les espaces verts avec leur mise en réseau, les corridors écologiques.

Que retenir pour le SCoT de la région grenobloise ?

- **L'interrogation de l'échelle pertinente pour exercer la compétence de l'aménagement du territoire à grande échelle** (SCoT ? DTA ? Région ? ...). L'Italie s'organise sur un principe de subsidiarité dialectique dans lequel les échelons inférieurs ont un poids aussi important que ceux supérieurs. Alors que l'Allemagne, tout particulièrement à Stuttgart (situation comparable à celle de la France), une loi a été mise en place afin de réduire le nombre de communes.

- **Les choix d'organisation du territoire** : modèle polycentrique dont il faut imaginer le fonctionnement ? pôles indépendants les uns des autres ?

- **La possibilité d'organisation de partenariat entre les secteurs public et privé** (comme en Angleterre) pour les projets à grande échelle. L'objectif est qu'en réalisant le plan et le programme, les partenaires s'engagent réciproquement. A Bologne, cette dynamique a permis d'organiser les pôles secondaires.

- **Le positionnement des « espaces verts » dans le processus d'aménagement du territoire**. Faut-il les préserver contre l'urbanisation ou bien en organiser l'aménagement (tels qu'à Londres) ? Faut-il utiliser les friches industrielles (France) pour implanter de nouveaux quartiers ou bien créer de nouveaux espaces verts (Bologne) ?

- **Le positionnement du territoire de la Région urbaine de Grenoble** : est-ce un territoire métropolitain dans un contexte de réforme territoriale ?

- **Le cadre institutionnel** : peut évoluer, l'importance est la légitimité à agir (suffrage direct ou non, compétence urbanisme) et la dynamique collective qui se met en place chez les acteurs institutionnels. Il faudra privilégier la coopération avec un pilote (chef de file), en dialogue entre les différentes échelles territoriales, plutôt qu'une direction autoritaire.

En guise de synthèse quelques éléments essentiels :

- Urbanisme et transport : nécessité d'articuler les thématiques et de trouver des équilibres autour des pôles de centralité.

- Centralité : attention au polycentrisme vertueux, qui génère du chassé-croisé plus que de l'équilibre entre territoires.

- Espaces verts : protection et mise en réseau ; comment faire résister les espaces verts à l'urbanisation (statut, éléments de centralité, projet ad hoc, valeur foncière).

- Modalités de mise en oeuvre, le degré de prescription et de validation en amont des projets.

Un SCoT est un bon vecteur de débat pour une meilleure connaissance des autres et des territoires.

Il est un moment privilégié du processus de planification territoriale. Il se co-construit autour d'une image partagée par tous les acteurs. Il nécessite de définir (et d'agréger) une communauté d'intérêt pour élaborer et porter le message politique en respectant les temps de chacun (durée et cohérence).

Il doit être fait avec l'ensemble des acteurs du territoire dont la bonne échelle est celle de « l'entente entre les hommes ».